

Image not found or type unknown



78 contrats depuis 20 mois ont-ils le droit de faire sa ?

Par **Iolo69**, le **15/06/2009** à **11:50**

Bonjour,

je voudrais savoir en renseignements je travaille depuis 20 mois a carrefour et je suis toujours en CDD il me renouvelait régulièrement mon contrat j'en suis au total a 78 contrats depuis 20 mois ont-ils le droit de faire sa ?

on m'a dit aussi que au bout de 18 mois il était obligé de me faire signer un contrat CDI c'est vrai ?

merci d'avance pour votre aide

Par **vikings**, le **15/06/2009** à **19:48**

Bonjour,

J'arrive pas à croire que certains employeurs continuent ces pratiques qui sont aussi méprisantes qu'illégales!!

j'ai entendu parler d'un cas où il y avait eu 104 renouvellements!!

sur le fondement de l'article L1242-8, il ne peut y avoir qu'un seul renouvellement pour le

CDD et donc s'il y a plus d'un renouvellement, le salarié est en CDI

les tribunaux ont admis qu'il puisse y avoir plusieurs renouvellements lorsque le motif est le remplacement d'un salarié malade et qu'il n'est pas revenu mais la durée totale ne doit pas dépasser les 18 mois en vertu du même article.

et puis plusieurs renouvellements ne signifie pas 78 renouvellements: il y a clairement abus de la part de l'employeur

Cordialement

Par **lolo69**, le **15/06/2009** à **20:18**

merci viking.

je vais aller me renseigner au prud'hommes.

Cordialement .